



COMMISSION EUROPÉENNE
Direction générale de la traduction
Direction S — Relations avec les clients
Unité S.2 — Traduction externe

Bruxelles, le 20 mai 2019
DGT.S.2(2019) 2732886 MGS/

Madame, Monsieur,

Objet: - Invitation à soumissionner pour le marché TRAD19

Traduction de documents de l'Union européenne

Lots: BG>EN; CS>EN; DE>EN; DE>FR; EL>EN; EL>FR; EN>BG; EN>CS;
EN>DA; EN>DE; EN>EL; EN>ES; EN>ET; EN>FI; EN>FR; EN>GA;
EN>HR; EN>HU; EN>IT; EN>LT; EN>LV; EN>MT; EN>NL; EN>PL;
EN>PT; EN>RO; EN>SK; EN>SL; EN>SV; ES>EN; ES>FR; FI>EN;
FR>DE; FR>EN; FR>NL; HR>EN; HU>EN; IT>EN; IT>FR; LT>EN;
LV>EN; NL>EN; NL>FR; PL>EN; PT>EN; RO>EN; SK>EN; SL>EN;
SV>EN

(Avis de marché publié au OJ S 2019/S 096-231089 du 20 mai 2019)

1. La Commission européenne envisage la passation du marché en objet. Les documents de marché comprennent l'avis de marché susmentionné, la présente lettre d'invitation, le cahier des charges accompagné de ses annexes et le projet de contrat.
2. Si vous êtes intéressé(e) par ce marché, nous vous invitons à soumettre une offre dans l'une des langues officielles de l'Union européenne.
3. Les offres doivent être soumises sur DVD ou clés USB. Chaque offre doit comprendre:
 - un DVD ou une clé USB étiqueté ORIGINAL;
 - un DVD ou une clé USB étiqueté COPIE 1; et
 - un DVD ou une clé USB étiqueté COPIE 2.

Vous devez également joindre aux DVD ou clés USB une version papier, revêtue des signatures originales, du formulaire électronique d'inscription à l'appel d'offres et de l'offre financière. Si l'offre est soumise par un représentant autorisé, la procuration correspondante ou tout document équivalent doit également être fourni sur papier et porter les signatures originales.

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes doivent être fermées et porter l'adresse indiquée ci-dessous. L'enveloppe intérieure doit porter la mention suivante: «APPEL D'OFFRES – À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER» et contenir tous les éléments mentionnés aux paragraphes précédents.

L'envoi de l'offre doit être fait au plus tard le vendredi 30 août 2019. Veuillez recourir à l'une des modalités de transmission indiquées ci-dessous. Par envoi, on désigne le moment auquel le soumissionnaire remet l'offre au bureau de poste, au service de messagerie ou au service central de réception du courrier.

| Modalité de transmission | Délai | Preuve | Adresse de livraison |
|-------------------------------------|--------------------|--|---|
| Poste | 23 h 59 HEC | Cachet de la poste | APPEL D'OFFRES TRAD19 Commission européenne Direction générale de la traduction Unité S.2, bureau G-6 9/25 À l'attention de M ^{me} Anne Mommer B – 1049 Bruxelles Belgique |
| Service de messagerie | 23 h 59 HEC | Récépissé de dépôt du service de messagerie | APPEL D'OFFRES TRAD19 Commission européenne Direction générale de la traduction Unité S.2, bureau G-6 9/25 À l'attention de M ^{me} Anne Mommer Avenue du Bourget 1 B – 1049 Bruxelles (Evere) Belgique |
| En personne (remise en main propre) | 17 h 00 HEC | Preuve du dépôt, datée et signée par le fonctionnaire du service central de réception du courrier à qui les documents sont remis | Commission européenne Direction générale de la traduction Unité S.2, bureau G-6 9/25 À l'attention de M ^{me} Anne Mommer Avenue du Bourget 1 B – 1049 Bruxelles (Evere) Belgique |

Les offres peuvent être remises en main propre de 7 h 30 à 17 h 00, du lundi au vendredi. Le service est fermé les samedis, les dimanches et les jours fériés du pouvoir adjudicateur.

4. Toute offre doit:

- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- être établie suivant les formulaires-types de réponse figurant dans les annexes du cahier des charges.

5. La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de celle-ci, est de 18 mois.

6. La soumission d'une offre vaut acceptation de l'ensemble des conditions contenues dans les documents de marché et, le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. L'offre présentée lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

7. Les frais occasionnés pour la préparation et la soumission des offres sont intégralement à votre charge et ne seront pas remboursés.

8. Au maximum deux représentants par soumissionnaire peuvent assister à l'ouverture des offres, conformément au point IV.2.7 de l'avis de marché. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le soumissionnaire doit communiquer, au moins trois jours ouvrables à l'avance, les noms et prénoms et les numéros de carte d'identité ou de passeport de ses représentants, à l'adresse suivante: DGT-FL-TRAD-19@ec.europa.eu. Si cette condition n'est pas remplie, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux.

L'ouverture des offres aura lieu le 16 septembre à partir de 10 heures, rue de Genève n° 12, à 1140 Bruxelles (Evere), dans la salle 3/32. Chaque participant devra présenter une procuration délivrée par le soumissionnaire ainsi que son passeport ou sa carte d'identité.

9. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions précisées ci-dessous.

Avant la date de réception indiquée au point 3

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires peut être formulée au cours des séances d'information que le pouvoir adjudicateur organise dans un certain nombre d'États membres de l'UE. Les dates et lieux des séances d'information peuvent être consultés sur le site suivant: <https://ec.europa.eu/info/tender/trad19>. Les demandes de renseignements supplémentaires peuvent également être envoyées à l'adresse DGT-FL-TRAD-19@ec.europa.eu. Les réponses à toutes les demandes de renseignements supplémentaires seront publiées sur le site suivant: <https://ec.europa.eu/info/tender/trad19>. Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires reçues moins de six jours ouvrables avant la date de réception des offres mentionnée au point 3.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations mentionnées ci-dessus, sera publié sur le site suivant: <https://ec.europa.eu/info/tender/TRAD19>. Ce site web sera mis à jour régulièrement et il vous incombe de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

Après l'ouverture des offres

S'il y a lieu de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre ou de demander confirmation d'un élément spécifique ou technique, le pouvoir adjudicateur prendra contact avec vous, à condition que cela n'entraîne pas de modifications substantielles des conditions de l'offre soumise.

10. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. L'obligation contractuelle de ce dernier ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire.
11. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
12. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.
13. Pour être retenues, les offres doivent passer les trois étapes que sont l'exclusion, la sélection et l'attribution. Les critères d'attribution se composent de critères de qualité et du prix. Le respect des critères de qualité est jugé sur la base d'une révision, d'une traduction et d'une étude de cas. Ces dernières seront réalisées en ligne, dans des conditions contrôlées, par l'intermédiaire de l'EPSO. Les dates et les autres modalités pratiques de mise en œuvre des critères de qualité seront communiquées ultérieurement.
14. Vous serez informé(e) du résultat de cette procédure d'appel d'offres (décision d'attribution du marché) uniquement par courrier électronique. Vous êtes tenu(e) de fournir une adresse de courrier électronique valide dans les coordonnées mentionnées dans l'offre, et de vérifier régulièrement votre messagerie.
15. Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, vos nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE. Sauf indication contraire, vos réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre offre conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement à cette fin par la Direction générale de la traduction. Des renseignements détaillés concernant le traitement de vos données à caractère personnel sont disponibles à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/dataprotectionofficer/privacystatement_publicprocurement_fr.pdf.
16. Vos données à caractère personnel pourront être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion (EDES) si vous vous trouvez dans l'une des situations visées à l'article 136 du règlement financier¹. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la déclaration relative à la protection de la vie privée à l'adresse http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm.
17. Vous pouvez transmettre au pouvoir adjudicateur vos observations concernant la procédure de passation de marché au moyen des coordonnées de contact indiquées au

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

point 9. Si vous estimez qu'il y a eu mauvaise administration, vous pouvez introduire une plainte auprès du Médiateur européen dans les deux ans à compter de la date à laquelle vous avez eu connaissance des faits à l'origine de la plainte (voir <http://www.ombudsman.europa.eu>).

18. Vous pouvez former un recours en annulation contre la décision d'attribution dans un délai de deux mois à compter de la notification de ladite décision. Les éventuelles demandes de votre part et nos réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours en annulation ou d'ouvrir un nouveau délai pour l'introduction d'un recours en annulation. L'instance compétente pour les procédures d'annulation est indiquée au point VI.4.1 de l'avis de marché.

Signé

Werner Grünwald

Chef d'unité